

Bibliothèque de la Faculté de Théologie
Les Fontaines CHANTILLY (Oise)
84 RUE D'ASSAS PARIS 6^e

CAHIERS UNIVERSITAIRES CATHOLIQUES

FÉVRIER 1963

PROGRAMME PROVISOIRE
DES JOURNÉES UNIVERSITAIRES DE MONTPELLIER

M. Légaut - La foi, fondement de la pauvreté

●


M. Branciard - Exigences actuelles
de l'esprit démocratique

●

ÉVÉNEMENTS

LES LIVRES ET LA VIE

É R I O D I Q U E M E N S U E L



Exigences actuelles de l'esprit démocratique

D'innombrables publications, livres, revues, hebdomadaires traitent depuis trois ans de la démocratie (*). On s'interroge : la démocratie est-elle derrière nous ou devant nous, est-elle liée à certaines structures politiques (régime parlementaire), est-elle concevable encore alors que les pays développés se technicisent de plus en plus ou bien, au contraire, ne peut-elle être que le régime de pays ayant atteint un certain niveau de développement et les pays sous-développés sont-ils voués à la dictature ?

L'abondance de la littérature et le foisonnement des questions posées sont des signes certains de l'actualité du problème. Ils signifient aussi que le visage actuel de la démocratie ne nous satisfait pas, on cherche à l'adapter au XX^e siècle. Délaissant ici l'étude des diverses formes possibles de régimes démocratiques, nous allons tenter de dégager les caractéristiques de l'esprit démocratique, caractéristiques qui tiennent à sa nature même, mais dont certaines ont pu au cours des âges être mises en veilleuse, au profit d'autres, alors qu'elles sont sans doute tout aussi essentielles. Il conviendra aussi de découvrir celles qui doivent aujourd'hui être particulièrement remises en lumière, compte tenu de l'évolution de nos sociétés modernes.

Échapper à l'arbitraire du pouvoir

Au moment où l'idée démocratique a commencé à se propager largement, écrit G. Burdeau (1), « il s'agissait moins d'indiquer où était le pouvoir que de dire où il n'était pas », c'est-à-dire dans l'institution monarchique. Comme force politique agissante, la démocratie a donc fait ses premiers pas dans la voie de la résistance au pouvoir. L'art. 9 de la Déclaration du 24 juin 1793 décide que « la loi doit protéger la liberté politique et individuelle *contre l'oppression de ceux qui gouvernent* » et Saint-Just dira dans un

(*) Nous sommes heureux de publier le texte d'une conférence prononcée au mois d'avril dernier par notre collègue M. Branciard, sur un problème qui ne peut laisser indifférent aucun universitaire. Quelles que soient leurs opinions personnelles, les lecteurs des *Cahiers* en apprécieront le souci de documentation et l'irénisme de pensée. Cette étude doit rendre service à ceux d'entre nous qui sont chargés de l'Instruction civique... et aux autres. N.D.L.R.

(1) G. BURDEAU : art. dans *Action populaire*, n° 148, mai 1961, p. 517-24.

rapport au Comité de Salut Public : « Un peuple n'a qu'un ennemi dangereux : c'est son gouvernement ». Ceci n'est pas particulier à la France : la démocratie anglaise au départ nous offre le même visage : « Nous avons hérité, écrivait Bagehot, des sentiments qui animaient nos ancêtres pendant la lutte et nous les avons conservés au milieu du triomphe ». L'action de l'Etat nous paraît être, non pas la nôtre, mais *celle d'un étranger* ; elle nous semble un abus de la tyrannie et non pas le résultat suprême de nos volontés coalisées.

Cette conception libertaire de la démocratie n'a jamais complètement disparu. On en trouve l'écho dans la pensée d'Alain assurant que « tout ce qui limite et conteste les pouvoirs est démocratique » et que « la véritable puissance des électeurs se définit plutôt par la *résistance aux pouvoirs* que par l'action réformatrice » (Éléments d'une Doctrine Radicale).

Il faut nous rendre compte que cette nécessaire contestation du pouvoir sur laquelle nous reviendrons, peut, lorsqu'elle est poussée à ses limites extrêmes, avoir des conséquences désastreuses. François Goguel, étudiant la sociologie du parti communiste, constate que chez nous le vote communiste correspond pour une part appréciable à un réflexe d'opposition systématique plutôt qu'à une adhésion réelle à une doctrine ou un programme. La tradition politique de gauche créant une « sorte d'antinomie entre la notion de démocratie et celle de gouvernement » (2) subsiste dans beaucoup de départements ruraux du Centre, du Sud-Ouest, du Sud-Est où le parti communiste trouve un nombre important d'électeurs dans les milieux paysans. Le bulletin de vote apparaît alors non comme un moyen de conquérir le pouvoir, mais comme un moyen de l'affaiblir. La conviction que l'Etat et le gouvernement ne peuvent être par nature que réactionnaires, conduit à essayer de les brider en renforçant un parti d'opposition systématique. Combien est significative à cet égard la réponse d'un maire de la Drôme à qui l'on demandait pourquoi les propriétaires aisés de la commune votaient communiste : « En tous cas, pas pour qu'il prenne le pouvoir ! ». Il est révélateur que ce soit dans le midi rural que le poujadisme ait recruté, en 1956, le plus d'électeurs parmi ceux qui se prononçaient d'habitude pour le P. C. A ce sujet, il est un autre fait significatif : pendant les élections de 1956, où le parti de Thorez a recueilli 25 % des suffrages exprimés, 10 % seulement des personnes ayant répondu, au cours d'un sondage d'opinion, à la question : « Qui voudriez-vous voir comme

(2) F. GOGUEL : art. dans *Lumière et vie*, n° 28, juillet 1956, p. 7-22.

Président du Conseil ? », se sont déclarées en faveur d'un communiste (3).

Mais ces réserves faites, il nous faut bien constater qu'un peu partout dans les démocraties l'opposition traverse une passe difficile. En Angleterre, en Allemagne, le parti d'opposition a de la peine à prouver aux électeurs son utilité ; dans les sociétés où les droits fondamentaux paraissent aussi bien garantis que l'élévation régulière du niveau de vie, les colloques en aparté entre l'Etat et les groupes semblent plus utiles que la critique systématique de l'action des dirigeants. La politique de rechange apparaît comme un luxe superflu dès qu'il est admis que la route à suivre est tracée par les calculs des techniciens, le destin national ou la défense du monde libre. Comme le note le club Jean Moulin, dans une pareille situation, dans un tel climat, « toute concession des démocrates sur le statut de l'opposition serait singulièrement dangereuse. L'existence d'un parlement digne de ce nom est un élément important de ce statut parce qu'elle donne à la minorité une fonction officielle et des armes pour le combat politique. Tant qu'elle est représentée dans les commissions, consultée sur la fixation de l'ordre du jour, associée aux travaux et aux débats, reçue dans les ministères et invitée aux cérémonies, l'opposition ne peut pas être regardée comme un anti-pouvoir. Elle demeure un rouage du gouvernement entendu au sens large : un véritable service public » (4). Etienne Borne notait dans *Esprit* : « Celui qui agit a besoin de la liberté et de l'expérience de celui qui juge et à celui qui juge, l'expérience laborieuse et éprouvante de celui qui agit n'est pas moins nécessaire » (5). Ceci nous amène d'ailleurs à envisager un autre aspect de l'esprit démocratique.

Esprit de tolérance

Léo Hamon analysant dans *La Nef* les contradictions et les contingences de la démocratie rappelle que ce n'est pas « l'illusion de l'harmonie mais la conscience du conflit et l'acceptation de son caractère inéluctable qui fournissent en définitive à la démocratie son fondement le meilleur » (6). En effet, si on croit possible la disparition des conflits à plus ou moins brève échéance, on doit s'efforcer de donner tout pouvoir à celui ou à ceux qui interprètent les exigences de l'harmonie, pour atteindre le plus rapi-

(3) M. DUVERGER : *La 6^e République et le régime présidentiel*, p. 82. (Fayard, 1961).

(4) Club Jean Moulin : *L'Etat et le citoyen* (1961), p. 378.

(5) *Esprit* : n° spécial *Démocratie*, sept. 1959, p. 187.

(6) Léo HAMON : art. dans *La Nef*, n° 6, avril-juin 1961.

dement possible cette société idéale. Une certaine conception catholique et la conception marxiste présentent à cet égard des analogies. Pour un thomisme élémentaire l'harmonie existe déjà, il ne reste qu'à la faire prévaloir et l'on a les théocraties éclairées ou les régimes du type Salazar. Pour un marxiste, l'harmonie absente de la société capitaliste est une des promesses de la société sans classe, il faut réaliser celle-ci au plus vite par la dictature du prolétariat, régime essentiellement transitoire.

La démocratie ne se fonde pas sur une conception harmonique de l'univers, mais sur l'acceptation de ses antagonismes ; elle « se nourrit moins d'une foi naïve en l'aptitude de l'homme à discerner la vérité que d'une vue plus pessimiste sur le déterminisme et le relativisme de ses opinions ». Quiconque croit avoir trouvé le chemin de la vérité en toutes choses menace la démocratie ; qu'il s'appelle de Bonald, Maurras ou Staline. André Philip, dans une conférence faite à Rabat, s'exprimait ainsi : « La démocratie affirme qu'il y a toujours dans toute société un conflit, que ce conflit est un bien, que la contradiction ne doit pas être surmontée mais organisée par des procédures de conciliation et d'arbitrage ». C'est en ce sens que certaines méthodes de relations humaines qui pensent pouvoir supprimer tout conflit entre les groupes constituant l'entreprise, de même que les essais d'association capital-travail (7) qui nient en fait l'existence du conflit vont en sens contraire de la démocratie industrielle.

Si l'on est démocrate, il nous faut donc accepter une pluralité des centres de valeur et des aspirations dans la société.

Les divers visages de la démocratie qui se sont succédés ont-ils reconnu cette pluralité ? Fort mal, semble-t-il ! Mounier dans son étude sur *Anarchisme et Personnalisme* accuse à ce sujet, à la suite de Proudhon, l'idéalisme du peuple : « Il s'appelle le Peuple, la Nation, la masse... il a horreur des divisions, des scissions, des minorités... il maudit comme attentatoire à sa majesté tout ce qui peut partager sa volonté, couper sa masse, créer en lui diversité, pluralité, divergence. Toujours le même idéal de concentration, de centralisation : une collectivité indivisée qui produit un gouvernement indivis, lequel gouverne une nation indivise : tout le jacobinisme, tout le système de centralisation, d'impérialisme, d'absolutisme sort de cet idéalisme populaire. La démocratie ainsi pensée tend de sa nature à la centralisation » (8). Mounier accuse

(7) VEDÈNE : *Une transformation du salariat. Economie et humanisme*, p. 74, janv.-févr. 1960.

(8) E. MOUNIER : *Œuvres complètes* : tome I, p. 685. (Le Seuil, 1961).

d'autre part une certaine conception de la démocratie majoritaire : « En identifiant la démocratie avec le gouvernement majoritaire on la confond avec la suprématie du nombre, donc de la force. Il n'est guère que l'Angleterre pour avoir neutralisé ce retour dictatorial des démocraties en concevant le gouvernement de la majorité comme un service gracieux rendu à l'ensemble de la nation. Dans nos démocraties centralisées, il tend et bientôt aboutit à une domination absolue de la minorité par la majorité. La majorité ne reconnaît aucun droit au-dessus d'elle » (9).

Le vrai démocrate ne peut faire toute confiance à la majorité ; en effet comme le dit Jean Lacroix : « Ce n'est plus le nombre qui crée le droit, mais la souveraineté du droit qui fait prédominer l'intérêt du grand nombre ».

Respect du droit

La majorité, fût-elle proche de l'unanimité, est elle-même soumise à des règles qu'elle ne doit pas violer. Elle est encadrée dans les normes constitutionnelles d'un exercice temporaire et limité du pouvoir. Ici se situe la différence fondamentale entre la démocratie et ses caricatures totalitaires : l'hitlérisme avait un fondement populaire et il est probable qu'une majorité d'Allemands l'appuya pendant un certain temps ; mais cette majorité ne faisait pas une démocratie du moment qu'elle édictait des lois contraires à la dignité personnelle et à l'égalité humaine.

Comme le précisait Mounier dans une lettre à Paul Archambault (10) : « Gouverné passif, on peut l'être par un abandon à l'infailibilité de la masse aussi bien que par l'abandon à l'infailibilité d'un homme : ce sont les individus qui, à chaque poste, donnent leur vertu aux institutions, mais celles-ci doivent être telles qu'elles soutiennent les défaillances des individus et que le souverain (peuple ou individu) ne les ait point à sa disposition. En ce sens, comme le dit Gurvitch, la démocratie n'est point le règne du nombre, mais le *règne du droit* ».

Ce qui met en danger actuellement la démocratie, c'est le sacrifice du droit à l'opportunité politique. Nos contemporains plus soucieux de réalités que de textes ne voient pas toujours suffisamment quelles conséquences entraînent certaines décisions formelles. En avril 1958, le gouverneur général Delavignette, membre de la Commission de Sauvegarde, appelait l'attention des syndicalistes

(9) E. MOUNIER : *Œuvres complètes* : tome I, p. 621. (Le Seuil, 1961).

(10) E. MOUNIER : *Œuvres complètes* : tome I, p. 294. (Le Seuil, 1961).

sur les dangers que présentaient pour la démocratie et pour l'Etat démocratique un certain nombre de procédures contraires au droit comme par exemple les pouvoirs spéciaux attribués en Algérie à certains administrateurs et à l'armée. Un mois plus tard, les événements du 13 mai 1958 devaient donner raison à ses craintes.

La démocratie, règne du droit : c'est une idée qu'il convient de bien préciser. En effet qu'est-ce que le droit ? Est-ce un fétiche bourgeois appelé à disparaître totalement de la cité socialiste comme le proclamaient les juristes de la première décennie soviétique ? Ou bien faut-il le définir comme le faisait l'Académie des Sciences de l'URSS en juillet 1938 : « Le droit est la totalité des règles de conduites humaines établies par l'Etat, en tant que pouvoir de la classe dominante dans la société et également des coutumes et des règles de la vie courante sanctionnées par l'autorité de l'Etat, dont l'application est rendue obligatoire par la force de l'appareil de l'Etat en vue de sauvegarder, maintenir et développer les rapports sociaux et l'ordre social avantageux et convenable pour la classe dominante » (11). Définition qui fait du droit l'expression de la volonté d'une classe, formulée pour le bénéfice de cette classe. Toute règle exprimant la volonté de cette classe ne devenant droit que si elle reçoit la sanction de l'Etat. Ce n'est évidemment pas en ce sens qu'on entend le terme *droit* quand on dit que la démocratie est le règne du droit.

Mounier disait : « Ce n'est pas le droit qui naît du pouvoir, c'est le pouvoir, élément étranger au droit, qui doit s'incorporer au droit pour être changé en droit » (12).

Nous dirons aussi avec Domenach que « La démocratie relève du droit en ce qu'elle reconnaît l'existence d'une sphère juridique de protection de la personne. En même temps que les droits de l'homme fondent sa toute-puissance politique, ils arrêtent cette puissance au seuil de l'abus, en réservant la part intangible des libertés fondamentales et jusqu'au droit d'insurrection contre le pouvoir qui viole sa loi » (13).

Mais toutes les caractéristiques que nous venons d'analyser sont loin d'épuiser le contenu de l'esprit démocratique. Certains auteurs pensent même que la garantie des libertés personnelles n'est pas la démocratie. « Rien ne prouve, écrit le Père Calvez, que le gouvernement démocratique (qui impose la règle de la majorité à la minorité) garantisse automatiquement les libertés personnelles

(11) H. CHAMBRE : *Le marxisme en Union Soviétique*. (Le Seuil, 1955, p. 228).

(12) E. MOUNIER : *op. cit.*, p. 623.

(13) J.-M. DOMENACH : *Esprit*, sept. 1959, p. 202.

aux qu'une autre forme de gouvernement ». La démocratie, c'est le gouvernement du peuple par le peuple.

Participation personnelle et responsable

S'interrogeant sur la justification du pouvoir de l'homme sur l'homme, le Père Calvez écrit (14) : « La première condition est que le pouvoir institué soit *pour* le peuple, serve le bien des citoyens, l'intérêt commun à tous, en d'autres termes le bien commun. Mais l'on peut et l'on doit faire état d'une autre condition qui est en fait intérieure à la première, bien qu'on n'aperçoive pas toujours cette relation : le bien commun humain n'est pas constitué uniquement de satisfactions matérielles et culturelles *extérieures à l'exercice de la liberté personnelle* ; il inclut comme une composante essentielle la *participation personnelle et responsable* des hommes à la gestion d'un dessein qui est humain. *Le droit de participation d'un être personnel et libre à la réalisation de son propre destin social, telle est la justification de la démocratie* » ; et il ajoute : « Le bien commun est *notre* bien, la société est pour *notre* réalisation, mon dépassement dans la ligne même de mon être raisonnable social. *Comment l'atteindre sans la médiation de ma participation propre à la constitution de ce bien commun ?* ».

On a trop souvent défini la démocratie comme le droit de résistance au pouvoir et on a négligé l'exigence de participation ou tout au moins on a réduit cette exigence à quelque chose d'abstrait, une sorte de rite électoral qui vidait la participation de son sens profond.

Il serait trop facile d'accuser le pouvoir ou la bourgeoisie d'avoir fait dévier le besoin de participation vers des exutoires inoffensifs, non que ceci n'ait pas été pratiqué, mais parce que ce serait oublier toute une face de la question.

Le citoyen qui participe se trouve impliqué beaucoup plus profondément que le sujet passif. Ce danger que recèle toute participation constitue finalement un des obstacles les plus difficilement surmontables de toute évolution démocratique. L'individu refuse de participer, se réfugie dans l'indifférence et la passivité, dans la mesure où il refuse tout contrôle, dans la mesure où il sent confusément qu'il pourra plus facilement échapper à la contrainte de groupe s'il ne s'engage pas dans la conduite de ses affaires.

Un préjugé tenace, note le Club Jean Moulin (15), existe donc à l'égard de la participation démocratique dans le cœur du citoyen.

(14) J.-Y. CALVEZ : *Action populaire*, op. cit., p. 526-538.
(15) Club Jean Moulin, op. cit., p. 193.

Plus la participation est totale et plus elle risque d'être dangereuse. Plus la contrainte du groupe risque de se faire pesante.

Cette pesanteur de la démocratie a été fort bien notée par Nicolas Wahl, professeur à Harvard, dans le numéro spécial d'*Esprit* sur la *Démocratie* (16). « Pour moi, dit-il, la démocratie n'est pas un idéal philosophique, mais une réalité sociale concrète omniprésente et terriblement pesante. C'est une réalité sociale qui n'est pas toujours très belle et très sympathique : les meilleurs démocrates, que ce soient ceux des cantons retranchés de la Suisse ou des petites villes de la Nouvelle Angleterre, sont souvent loin d'être des libéraux. Mais ils sont farouchement attachés à leur démocratie, parce que leurs ancêtres, aussi bien qu'eux-mêmes, ont toujours eu la volonté d'avoir une prise directe positive et créatrice sur la chose publique — et, en plus, ce qui est le plus important, — ils ont toujours pu en avoir une. Il est vrai que leur prise sur la vie publique s'est exprimée en différentes institutions, aux différents moments : d'abord peut-être au niveau de la ville et du canton, plus tard au niveau national. Mais la pluralité des forums et l'accessibilité du circuit politique allant du citoyen au gouvernement jouaient des rôles fondamentaux en encourageant l'Américain, par exemple, à participer à la vie publique, à vouloir influencer la chose publique ».

En France deux obstacles majeurs ont empêché les citoyens de développer ce besoin de participation.

Le premier, c'est la centralisation. Chez nous le peuple n'a jamais participé que par à-coups révolutionnaires. Entre temps on centralise, on réduit les libertés locales, on fait la politique d'intégration, on unifie. Les attributions des conseils généraux et municipaux sont si étroites et enchevêtrées avec celles de l'Etat que les élus locaux ne peuvent rien décider par eux-mêmes : leur magistrature est toute en démarches. On ne demande pas à un maire de savoir administrer sa commune, mais d'être habile à s'entremettre auprès des autorités plus ou moins occultes qui disposent des subsides et des priorités, de déjeuner de temps en temps avec un ministre, de relancer les chefs de cabinet et d'assiéger les bureaux. C'est pour ses capacités d'intermédiaire qu'un candidat est élu. La centralisation prive le militant d'objectifs proches, lui interdit toute expérience partielle de gouvernement. Devant refaire la société sans être autorisé à transformer son voisinage, il risque constamment de tomber dans les querelles de sectes et dans l'agi-

(16) *Esprit*, septembre 1959, p. 186.

tation protestataire ou encore, comme l'écrivait Lavau, de prendre la politique pour un moyen de sauver son âme.

Le second, c'est la conception individualiste et intemporelle que se sont fait du citoyen les pères fondateurs de notre démocratie française. « Du jour, écrit Mounier, où nos démocraties ont désarmé l'individu de tous ses enracinements vivants, de tous ses pouvoirs prochains, du jour où elles ont proclamé qu' « entre l'Etat et l'individu il n'y a rien » (Loi Le Chapelier), qu'on ne saurait laisser les individus s'associer selon « leurs prétendus intérêts communs », la voie est ouverte pour les Etats totalitaires modernes » (17). En effet, Rousseau, pour dégager cette volonté générale, base de la démocratie, en arrive à vider le peuple de tout contenu concret : « Si, quand le peuple suffisamment informé délibère, les citoyens n'avaient aucune communication entre eux, du grand nombre des petites différences résulterait toujours la volonté générale et la délibération serait toujours bonne ». Aussi il proscriit toute association « partielle » aux dépens de la grande, « pas de société partie. le dans l'Etat », que « chaque citoyen n'opine que d'après lui ». Etrange solution que de devoir, pour constituer la société politique, supprimer tout ce qui est déjà lien social et de devoir, pour l'édification d'un corps social indivisible, n'avoir affaire qu'à des individus aussi séparés que possible. Le résultat, c'est que la participation est purement abstraite, c'est une participation au niveau le plus haut ; on se borne à désigner de temps en temps des représentants qui gèrent l'Etat. Mais l'on n'anime pas une série d'institutions formant une communauté politique. Le vote très souvent ne dégage pas une *volonté*, mais plutôt une liste de vœux, de désirs parfois contradictoires. La participation du citoyen français est plus revendicatrice que responsable, notait le club Jean-Moulin (18). Au niveau concret des réalités les plus pratiques, il y a une curieuse indifférence, presque un vide. On dirait que le citoyen est effrayé devant l'éventualité de prendre des décisions qui l'engagent, ne fut-ce que dans le domaine restreint que laisse une société moderne aux groupes de base. Cette peur peut s'analyser comme une incapacité de résoudre des conflits entre personnes et entre groupes au niveau des rapports face à face. Le citoyen français oscillant constamment entre la révolte et l'apathie a beaucoup de mal à adopter des comportements responsables. Il préfère avoir affaire à une autorité qui lui impose des solutions, ce qui lui permet de dégager sa responsabilité, de rester libre et de limiter

(17) E. MOUNIER : op. cit., p. 614.

(18) Club Jean Moulin : op. cit., p. 200.

ainsi la contrainte sociale qui s'exerce sur lui. Cette attitude a été décrite par Crozier dans *France : Terre de commandement*. Il faut, semble-t-il, chercher dans cet état d'esprit l'une des raisons qui poussent certains dirigeants patronaux à refuser les négociations collectives quitte à être obligés de céder à la suite du vote d'une loi (attitude particulièrement nette avant 1940) (19). L'analyse des rapports entre les fonctionnaires et leurs chefs hiérarchiques nous montrerait aussi des exemples typiques de cette attitude.

S'il n'existe rien entre le « sommet » et la poussière des individus, il est impensable que l'esprit démocratique puisse se développer. Il faut résolument décentraliser et faire participer le citoyen à la fois sur son lieu de travail et dans toutes les organisations de base (partis, syndicats, associations de locataires, de copropriétaires, groupes de culture, maisons de jeunes...). C'est dans le développement de toutes ces associations, à condition qu'il parte vraiment de la base, que réside l'espoir d'un renouveau démocratique. Notre démocratie a été bâtie, comme le dit Burdeau, sur un « peuple irréel », un peuple de citoyens ; il faut la reconstruire à partir du « peuple réel », de l'homme « situé » dans son milieu et actif dans ce milieu.

Marcel Faure, directeur de la Revue *Paysan*, écrivait : « Ce qui paraît essentiel en matière de démocratie, c'est tout d'abord la possibilité d'action des citoyens. Une démocratie n'est réelle que si elle met les gens à l'action, autrement dit, si elle leur donne la possibilité d'agir à leur niveau, dans leur cadre respectif et si, à partir de ce cadre, ils peuvent agir à des niveaux de plus en plus larges, de plus en plus généraux. Dans les domaines-clés où la décision doit de toutes manières rester au politique, il est indispensable que les différentes organisations représentant les citoyens, que ce soit sur le plan professionnel, social, économique..., soient associées au maximum à l'élaboration des décisions, aux travaux de recherche et de synthèse qui permettent de voir les décisions à prendre. Il est indispensable qu'une fois les décisions prises par le pouvoir politique, les fonctions d'exécution et de gestion soient confiées au maximum aux citoyens et à leurs différentes organisations » (20).

La démocratie comme l'entendait Rousseau a vécu. Ce qui caractérise nos sociétés, c'est la résistance des intérêts ; l'expression des diverses opinions y est institutionnalisée et du même coup renforcée. Les sociologues américains n'hésitent pas à décrire nos

(19) Voir à ce sujet F. SELLIER : *Stratégie de la lutte sociale*. (Ed. ouvrières, 1961).

(20) *Esprit*, septembre 1959, p. 190.

sociétés occidentales comme des polyarchies : ensemble de groupes rivaux qui s'affrontent. Au terme de discussions, de négociations, des arrangements sont conclus entre groupes rivaux. Chaque groupe est lui-même le centre de conflits. Il n'y a rien là qui doive nous effrayer. François Sellier dans son livre *Stratégie de la Lutte Sociale* (21), comparant l'efficacité du système suédois et du système français, conclut : « L'exemple suédois contribue à montrer combien la notion d'Etat fort est simpliste et insuffisante. En fait, c'est du degré d'organisation de toutes les forces sociales d'une nation que dépend l'efficacité des politiques économiques et sociales ». Lorsque les forces sociales sont puissamment structurées, qu'un véritable courant démocratique va de la base au sommet, des arbitrages ont déjà lieu à l'intérieur même de ces groupes qui peuvent ainsi adopter des comportements responsables. Il conviendrait d'ailleurs sans doute de distinguer ici deux sortes de groupes : le « groupe de pression » menant une politique purement défensive et ne s'occupant pas des conséquences de cette politique sur l'ensemble de la Nation — le « mouvement social », d'autre part, prenant en considération l'ensemble des phénomènes politiques, économiques et sociaux et s'efforçant d'agir sur cet ensemble (22).

Lorsque, comme en France, l'on s'efforce d'affaiblir des groupes tels que les syndicats (politique constante du patronat et très souvent de l'Etat), l'on ne va pas vers plus de démocratie, mais vers plus d'anarchie, ce qui n'est pas la même chose (23).

Un vouloir vivre commun et un certain sens de l'État

Cependant le renforcement, la démocratisation des forces sociales ne suffit pas. Comme le note Bourricaud dans *Esprit* de mai 1959 (24), le risque qui menace les polyarchies, c'est la dissolution, l'inconsistance, l'émiettement.

Et Domenach renchérit (*Esprit*, n° spécial). Alors qu'il faudrait trouver le moyen d'organiser et de discipliner les hommes, la démocratie leur fournit comme à plaisir toutes les raisons de résister à un pouvoir qu'ils sont censés pourtant avoir eux-mêmes engendré. Le droit n'étant jamais accompli, chaque individu, chaque catégorie sociale trouve dans le principe de la démocratie une raison de revendication, sinon de révolte indéfinie. L'anarchie s'installe...

(21) F. SELLIER : op. cit., p. 87.

(22) *Traité de sociologie du travail*, tome II, p. 252. (A. Colin, 1962).

(23) Sur le rôle intégrateur des syndicats américains et anglais, voir : *Traité de sociologie du travail*, op. cit., p. 190-192.

(24) Art. *Démocratie et Polyarchie*.

Comment éviter cela ? On ne peut vivre en démocratie s'il n'y a pas un « vouloir vivre commun ». Comme l'écrit Domenach : « Pour qu'il existe des partis, il faut bien qu'il y ait un tout ! » Droite et gauche peuvent se combattre à condition d'avoir quelque chose en commun, sinon ce combat tourne à l'écrasement du plus faible, à la dictature du plus fort. Un Français de gauche peut accepter le pouvoir temporaire de la droite parce qu'il se reconnaît au delà des divergences politiques un nom commun avec le Français de droite ; ils sont compatriotes et cela garantit que la majorité ne sera pas dictatoriale et que la minorité ne sera pas écrasée. Ce régime de discussion ne peut s'instaurer que s'il existe déjà un embryon d'être collectif, le corps vivant d'un peuple. « Ce régime de la conscience exige une passion, le soutien du cœur ; ce qu'on appelle le patriotisme et qui est sous une forme épurée le civisme. On ne voit pas assez que la crise actuelle de la démocratie a d'abord sa source dans l'affaiblissement de ces sentiments qui donnaient à la démocratie sang, chaleur et rigueur. L'Etat démocratique ne se passe pas d'une certaine société qui le soutienne et le nourrisse. »

Mais cette société, réciproquement, ne peut se passer de l'Etat. Burdeau, analysant la démocratie classique, constate qu'elle repose sur une construction, tant philosophique que juridique, de la souveraineté nationale dont l'objet n'est en définitive que de sauvegarder *l'unité du pouvoir*. On ne peut faire entendre la voix du peuple qu'en substituant à sa discordance naturelle la discipline qu'impose le recours à un organe unique : le *pouvoir d'Etat* fécond, parce qu'il est unique, respectable, parce qu'il est le pouvoir de tous (25).

Jean Conilh, se plaçant sur le plan philosophique et non plus juridique, constate : « Au cœur même de l'homme, il nous faut reconnaître une contradiction fondamentale qui doit être considérée comme constitutive de l'existence humaine. L'homme apparaît toujours sur fond de violence, de volonté de puissance qui l'oppose à lui-même et à tous les autres. Loin de trouver sa racine dans la division économique, cet état de violence est au contraire la racine de la division économique qui sans lui ne pourrait s'expliquer... Par où il apparaît clairement qu'une médiation extérieure et supérieure à la violence empirique est constamment nécessaire et qu'il appartient à l'Etat dans l'ordre historique d'être ce souverain médiateur. Par où encore il est nécessaire que l'Etat soit fort puisqu'on ne peut imposer la justice à la force que

(25) Voir pour plus de développement : G. BURDEAU : *La démocratie*. La Baconnière, 1956, chapitre intitulé « les déviations du pluralisme », p. 67 à 72.

par la force de la justice, avec tous les risques que comporte ce renforcement du pouvoir. Comme l'Etat est à l'image de l'homme, qu'il en est l'arbitre et en même temps le reflet, il faut nous attendre à retrouver en lui la marque de la contradiction constitutive de l'homme en toutes ses dimensions. La tyrannie est le risque constant du pouvoir. Si bien qu'un contrôle et une vigilance des citoyens sont des actes privilégiés et nécessaires qui leur appartiennent en propre. Le civisme est *obéissance* en même temps que vigilance ; il est obéissance active et éclairée » (26).

Mounier, parlant de l'Etat, avait dit : « L'Etat n'est pas une communauté spirituelle, une personne collective au sens propre du mot. Il n'est au-dessus ni de la patrie, ni de la nation, ni, à plus forte raison, des personnes. Il est un *instrument au service des sociétés* et, à travers elles, contre elles s'il le faut, au service des personnes ». C'est un instrument artificiel et subordonné, mais *nécessaire*. En effet personnes et sociétés, par la force dissolvante de l'individualisme et par la pesanteur des nécessités matérielles, succomberaient à l'anarchie si elles étaient laissées à elles-mêmes. L'optimisme de l'individualisme libéral tout comme l'utopisme anarchiste partent d'une connaissance simpliste de la personne. Il faut un dernier recours pour arbitrer les conflits des personnes et des individus entre eux : ce dernier recours c'est la juridiction de l'Etat. De plus, quand un certain nombre de ces sociétés manifestent une volonté nationale commune, l'Etat protège leur sécurité.

Mais, ajoute Mounier, l'Etat n'a pas seulement ce rôle négatif. Les personnes cherchent à s'accomplir dans des sociétés diverses. Ces sociétés travaillent souvent en ordre dispersé ; leurs moyens sont limités, leurs démarches incohérentes. L'Etat, serviteur des personnes, a fonction de mettre à la disposition de ces initiatives les mécanismes de liaison qui faciliteront leurs efforts (27).

Les « démocrates » ont fort bien vu les dangers du pouvoir, ils n'ont souvent pas compris la nécessité du pouvoir d'Etat lorsque c'est le pouvoir du peuple. On voit nettement cette tendance quand on examine l'attitude des démocrates à l'égard de l'exécutif. Ainsi que le dit Duverger : « un républicain a naturellement tendance à soutenir le parlement contre le gouvernement » (28). Cette tendance à l'affaiblissement de l'exécutif a deux sources. Les Assemblées ont été les premières institutions démocratiques nées au sein de monarchies qu'elles avaient pour but de limiter. Accroître les pouvoirs des députés, c'était augmenter l'influence

(26) J. CONILH : *L'homme animal politique*. *Esprit*, août 1957.

(27) E. MOUNIER : op. cit., p. 615.

(28) M. DUVERGER : op. cit., p. 16.

dans l'Etat de l'élément démocratique ; restreindre les prérogatives de l'exécutif, c'était diminuer le rôle du roi. Cette tradition s'est perpétuée même lorsque l'exécutif s'est démocratisé, qu'il est devenu l'émanation du parlement.

La seconde source, il faut la chercher dans le capitalisme libéral. Le gouvernement doit laisser s'exprimer les intérêts : c'est la politique du laissez-faire, laissez-passer, qui confine le gouvernement dans les tâches militaires et policières.

Comment veut-on, dans de telles conditions, donner un sens à la démocratie ? Si l'on veut faire participer le citoyen, il faut proposer un but à la société, élaborer des objectifs enthousiasmants pour le citoyen, marcher dans le sens d'un progrès humain dépassant l'égoïsme national. Domenach note à ce sujet l'importance du syndicalisme ouvrier dans toute démocratie, mais il faut aussi que ce soit l'Etat qui dégage ce sens pour l'ensemble des citoyens ou plutôt qui les aide à élaborer ces objectifs, un Etat qui ne soit pas « spectateur », mais « acteur ».

En terminant, je voudrais insister sur deux points :

Proudhon disait : « Si démocratie est raison, démocratie doit se rendre au sens de démopédie : éducation du peuple », et pour Joseph Rovin (29) : « *L'homo naturaliter democraticus* est la plus dangereuse des illusions démocratiques. L'idéal démocratique qui procède d'une vision optimiste de l'homme n'est susceptible de réalisations toujours approximatives que s'il prend appui sur une deuxième vision résolument pessimiste de l'homme. L'idée démocratique comporte comme corollaire nécessaire l'idée d'éducation. Elle est optimiste parce qu'elle croit l'éducation possible et pessimiste parce qu'elle la tient pour indispensable. La démocratie a besoin de citoyens chez qui ont été systématiquement suscités et développés des réflexes démocratiques, chez qui ces réflexes sont continuellement et systématiquement stimulés par les défis de la vie quotidienne ».

Nous avons évidemment, en tant qu'enseignants, un rôle important dans cette formation des démocrates. Sans entrer dans les détails, nous pouvons distinguer trois directions de travail :

— le développement des connaissances politiques, économiques, sociales (la simple connaissance des mécanismes constitutionnels ne suffit plus). Le développement du niveau des connaissances économiques, en particulier, peut constituer un antidote à la technocratie que beaucoup voient poindre à l'horizon.

(29) J. ROVIN : art. dans *La Nef*, n° 6, avril-juin 1961, p. 62 à 73 ; voir du même auteur : *Une idée neuve : la démocratie*. (Le Seuil, 1960).

— la bonne utilisation des moyens d'information sans cesse plus perfectionnés qui peuvent aussi bien devenir les moyens d'action d'un pouvoir totalitaire que les instruments irremplaçables d'un pouvoir démocratique. Apprendre aux élèves à lire un journal, à écouter la radio, à garder leur esprit critique en face des images télévisées, est tout aussi nécessaire que le simple développement des connaissances.

— enfin il faut dès le plus jeune âge apprendre au citoyen la participation. C'est là le problème le plus difficile si l'on considère la structure de la société française et l'organisation de notre enseignement. « Comment, dit Domenach, accoutumer à la discussion, à la tolérance, à la responsabilité des citoyens qui, de 6 à 22 ans, du maître d'école à l'adjudant, ne connaissent le plus souvent que l'ordre sans discussion et la punition sans explication ? » J. Rovan et Ch. Brindillac insistent beaucoup sur le fait que dans les pays anglo-saxons le cadre de la vie quotidienne agit dans le sens d'un certain dressage démocratique.

La deuxième idée qui me semble essentielle et par laquelle je veux finir, c'est le refus d'un quelconque déterminisme concernant l'évolution de la société. On entend dire parfois que notre société de plus en plus technique ne peut s'accommoder de la démocratie, que les pays sous-développés, s'ils veulent sortir de leur misère, doivent laisser de côté la démocratie. Tout ceci peut se concevoir si l'on entend par « démocratie » tel régime démocratique précis. Mais admettre qu'on va fatalement en sens contraire de la démocratie, ce serait refuser d'être démocrate. Comme l'écrit Jean Conilh (30) : « Pour la démocratie, l'homme n'est que ses possibles... Libérée de l'idéologie tyrannisante, ouverte sur le futur et l'aventure humaine, la démocratie porte en elle comme un ferment, une vertu inventive de l'homme et de la nation... Aussi s'oppose-t-elle aux idéologies qui conçoivent l'histoire sous la forme de la nécessité, d'un quelconque déterminisme, fût-il dialectique. C'est toujours l'homme qui fait l'histoire : nulle classe sociale, nul parti politique la représentant, ne peut s'affirmer comme le support et l'unique médiateur de la vérité. Pour le démocrate il y a toujours une pluralité de choix et de possibles... La démocratie c'est le contraire de l'angoisse, de la fatalité... Eveil de la conscience de soi historique, éducation de la responsabilité personnelle, sens de l'imprévisible et de l'aventure humaine, la démocratie esquisse dans l'histoire la plus authentique figure de l'homme ».

Michel BRANCIARD.

(30) J. CONILH : *Sous l'angle du possible. Esprit*, n° spécial déjà cité, p. 220-230.